



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 35

Remplacement de l'un des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U, V.P)

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du conseil municipal du 27 mai 2020, le conseil a élu lors de cette même séance ses nouveaux délégués auprès du Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U ,V.P), auquel la commune de Contes est adhérente, conformément à ses statuts et à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été élus les membres du conseil municipal suivants :

- Armand GASIGLIA, Gérard DE ZORDO, Alain ALESSIO, Alain MICHELLIS, Eric FORET, Gilbert CAMOUS et Christophe ANGELI, en tant que délégués titulaires,
- Elodie LORETZ, Nicole COLOMBO, Martine ABELLAN, Thierry FAURE, Kader AKEB, David DONGE et Michel CARUSO, en tant que délégués suppléants :

Par délibération n° 2021 04 31 du 13 avril 2021, Monsieur Olivier Camous a été élu en tant que délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U ,V.P), en remplacement de Monsieur Alain Michellis.

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder au remplacement d'un des délégués titulaires, Monsieur Armand Gasiglia, à sa demande. Il propose la candidature de Madame Sylvie Carletto.

**après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder pas scrutin secret
selon l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Considérant qu'une seule candidature est intervenue : Madame Sylvie Carletto

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Monsieur le Maire indique que Madame Sylvie Carletto est désignée comme représentant du conseil municipal auprès du Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U ,V.P).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230435-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE